

# **PROCÈS-VERBAL**

## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

### **du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2019**

Lieu de réunion : Mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Janvier 2019

Date de publication 13 Février 2019

**Etaient Présents** : Jean SAUMUR (Maire) - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - (Adjoints) - Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT et Messieurs Laurent DELAFAYE - Serge MORILLON - Jacky MARCHAND - Philippe RAYNAUD - (Conseillers municipaux)

**Absents et Excusés** : Maryvonne CHARTIER - Pascal KNOBLOCH - Matthieu GUYON - Jean-Louis BOURRIAUX-Alexandra BOUGE  
Madame Véronique MOTHET a été élue secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,  
La séance débute à 20 heures

### **Ordre du jour**

- Modification des statuts du SIBS
- Rénovation des Chalets
- Opérations investissements 2019
- Chats errants (convention avec 30 Millions d'Amis)
- Moyens de paiements trésorerie
- Retours commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Décembre 2018.

**Aucune objection n'étant soulevée, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès-Verbal.**

### **Modification statuts du SIBS**

Suite à la réunion du Comité Syndical du SIBS du 15/11/2018 et compte tenu des compétences de voirie prises par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou à compter du 01/01/2019.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal Brion-Saint Secondin et notamment de son article 2, pour les compétences, validé en Sous-Préfecture le 19/12/2018.

**Après délibération les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de modification des statuts et chargent le Président de l'exécution de ces compétences.**

### **Rénovation des Chalets**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations concernant les travaux de rénovation des Chalets.

Il précise que suivant les besoins certains chalets vont subir une restructuration (on refait les cloisons, les planchers et les salles d'eau complètement) et d'autres une réhabilitation (le découpage intérieur ne change pas)

Les chalets qui vont subir une restructuration sont : les 3-5-7-9-10

Les chalets qui vont subir une réhabilitation sont : les 1-2-4-6-8

Il va y avoir un changement au niveau du classement du village qui sera considéré comme IOP (Installation Ouverte au Public) mais plus comme ERP (Etablissement Recevant du Public)

### **Opérations investissements 2019**

Le Maire propose au Conseil Municipal différents projets d'investissement pour 2019.

Le 1<sup>er</sup> concerne des travaux à l'Ecole (Réfection des sanitaires du primaire, et travaux au niveau du préau coté primaire, mise en place d'un rempart visuel dans le cadre du PPMS)

Le 2<sup>nd</sup> des travaux au niveau du bassin aquatique (achat d'un aspirateur algues, peinture des parois du bassin, remplacement des boules de filtration...)

Le 3<sup>ème</sup> concerne l'aménagement du Centre Bourg (trottoirs route de Bouresse)

Le 4<sup>ème</sup> concerne la dénomination des rues dans les hameaux les plus importants de la Commune et la numérotation des habitations.

Le 5<sup>ème</sup> concerne le cimetière avec construction d'un ossuaire et installation d'un point d'eau au milieu du cimetière.

Le 6<sup>ème</sup> concerne l'aménagement des bureaux de l'EAMS et l'éventuel achat d'un sèche-linge industriel.

Madame RICHARD demande l'installation d'un lampadaire aux Roches .D'autres demandes ont été faites pour Faule, la Croix Caille et Plan. Le Maire indique qu'une étude sur ce sujet va être réalisée.

Une réunion de la Commission Scolaire élargie est prévue pour le mercredi 20 février à 15 H 30 à l'école.

### **Chats errants (convention avec 30 Millions d'Amis)**

Le Maire rappelle au Conseil les précédentes réunions au cours desquelles avaient été évoquées les différentes démarches auprès de 30 Millions d'Amis. Il rappelle qu'en Juillet 2018, une demande de convention avait été refusée (trop de dossiers).

Une nouvelle demande a été faite en fin d'année 2018 et le Maire présente au Conseil la convention qui prend en compte la stérilisation de 5 chats par an. La participation que la commune devra alors verser à la Fondation 30 Millions d'Amis, représente 50%des frais de stérilisation et de tatouage soit 175 € pour 2019.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention et le charge des démarches nécessaires à la mise en place de cette convention.**

### **Moyens de paiements trésorerie**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec Mr PELTIER, Trésorier à Civray,

Afin de faciliter les démarches des usagers, en accord avec les services de la Trésorerie, le Maire propose la mise en place du dispositif PAYFIP permettant aux usagers de la commune de régler pour l'ensemble des budgets et des produits de la commune, leurs factures par carte bancaire (dispositif TIPI actuel), et par prélèvement SEPA unique.

Le Maire rappelle que l'offre de l'encaissement des recettes publiques via PAYFIP est gratuite pour les usagers mais que de faibles frais sont à la charge de la Commune pour les paiements via la Carte Bancaire par internet. Les usagers pourront régler par internet leurs factures ou leurs avis de sommes à payer, par prélèvement unique ou par carte bancaire. Une convention d'adhésion à PAYFIP doit être signée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des personnes présentes (il y a eu une abstention) :**

- **Accepte la mise en place du dispositif PAYFIP pour le règlement de toutes les factures et titres des budgets Communes et EAMS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019;**
- **Rappelle que l'option pour le prélèvement automatique, peut être proposée à l'utilisateur mais ne peut lui être imposée.**
- **Dit qu'au bout de 2 rejets, la commune se réserve le droit de résilier le contrat de prélèvement automatique.**
- **Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **Retours commissions**

#### **Centrale de Civaux :**

Le Maire fait au part au Conseil Municipal de sa visite à la Centrale de Civaux.

Il indique que sa production représente 5% environ de la production nucléaire d'électricité en France soit 19.4 milliards de kWh et 50% de la consommation Nouvelle Aquitaine.

1200 salariés sont présents sur le site .

En matière d'impôts, taxes et redevances, la centrale contribue à hauteur de 66.6 Millions d'Euro par an

### **Questions diverses :**

#### **Le Grand débat :**

Le Maire précise que s'il ne souhaite pas animer personnellement un débat, il reste attentif à toute demande de mise à disposition de salle.

### **Epicerie Solidaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Epicerie Solidaire.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attendre le vote des subventions en fin d'année pour se prononcer.**

### **Recensement population :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe au recensement de la population en 2019 et qu'il convient de délibérer sur la rémunération des agents recenseurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rémunérer ces agents en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements recensés soit :  
1.72 € par bulletin individuel**

**1.13 € par feuille de logement**  
**50 € par 1/2 journée de formation**  
**Et un forfait de 100 € pour remboursement des frais kilométriques**

**Eolien :**

Le Maire indique au Conseil qu'il a été sollicité par la société ABO WIND pour une extension du parc de Brion.

1 ou 2 éoliennes pourraient être installées sur la commune de Saint Secondin en limite avec Brion.

**Le Conseil émet un avis de principe favorable à cette extension.**

Concernant la société VALOREM (Extension du parc Usson-Bouresse), l'enquête publique est terminée et un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur

Pour le parc Volkswind, l'enquête publique se déroulera du 11 Février au 13 Mars.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.